

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2012-700  
DU 29 NOVEMBRE 2012 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL  
N° 2008-407 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION  
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008  
RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS  
METTANT EN OEUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

L'entité ci-après est à ajouter sur la liste qui figure à l'annexe II de  
l'arrêté ministériel susvisé :

---

---

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
1.	National Iranian Oil Company Nederland (alias NIOC Netherlands Representation Office)	Blaak 512, 3011 TA and Weena 333, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas. Tél. +31 (10) 225 0177, +31 (10) 225 0308. <a href="http://www.nioc-intl.com/Offices_Rotterdam.htm">http://www.nioc-intl.com/Offices_Rotterdam.htm</a>	Filiale de la Compagnie nationale iranienne du pétrole.	7.11.2012